

Rapport d'Enquête publique sur le SAGE Evre-Thau-St-Denis

Annexe 2

Réunion initiale en préfecture le 3 avril 2017

Les participants:

- Mme Billaud, Bureau des affaires environnementales et Foncières
- M Chaussis représentant le Syndicat Mixte des bassins Evre-Thau-St-Denis
- La commission d'enquête avec Georges BINEL, Véronique de KERRET et Jean-Luc HOCHART.

Information: L'enquête SAGE se tiendra en quasi la concomitance d'une autre enquête publique sur le même territoire concernant des travaux à réaliser sur parties privées de certains cours d'eau avec utilisation de fonds publics (application du régime de l'autorisation unique).

Localisation des permanences

La préfecture ne considère plus que les collectivités territoriales en titre (exclusion des communes déléguées) et suggère la prise en compte du territoire couvert au titre du SAGE.

Sept communes sont retenues pour huit permanences, dont deux à Beaupréau en Mauges, siège de l'enquête.

Question sur la concertation avec le public agricole

M Chaussis indique que le Syndicat Mixte, concernant le SAGE, est en relation permanente avec ce public (notamment autour de Chemillé où un pool d'agriculteurs se révèle mobilisé, sur un territoire dynamique). Les interventions donnent lieu à des rencontres régulières avec le milieu agricole, notamment à l'occasion de travaux donnant lieu à signature de conventions.

La mise en œuvre du SAGE sera définie dans un Contrat Territorial entre le Syndicat Mixte et l'Agence Loire-Bretagne. Un comité de pilotage sera créé avec des groupes de travail spécifiques associant tous les acteurs locaux. La restauration des cours d'eau qui donne lieu à l'enquête publique concomitante en est une des applications. Un autre objectif portera bientôt sur les pollutions diffuses d'origine agricole. Il est souligné que le volet agricole du SAGE ne comporte pas de mesures contraignantes dans son ensemble : les engagements se font sur une base contractuelle par rapport à l'évolution des pratiques agricoles.

Concernant l'opportunité d'une réunion publique : elle ne semble pas justifiée et serait compliquée à organiser, selon M Chaussis, qui préfère axer l'effort sur la communication à travers, notamment, la plaquette d'information sur le SAGE diffusée largement dans les boîtes aux lettres : l'édition 2017 a été retardée pour intégrer l'information sur l'enquête publique et devrait maintenant sortir rapidement.

Dates et lieux des permanences

Le 9 mai, 9 h à 12 h, à Beaupréau en Mauges (Ouverture de l'enquête publique)

Le 13 mai de 9 h à 12 h, à Mauges sur Loire

Le 17 mai de 14 h à 17 h à Montrevault sur Evre

Le 20 mai de 9 h à 12 h à Chemillé en Anjou

Le 23 mai de 14 h 30 à 17 h 30 à Trémentines

Le 1^{er} juin de 14 h à 17 h à Sèvre-Moine (mairie de St Macaire en Mauges)

Le 7 juin de 14 h à 17 h à Chalonnes sur Loire

Le 12 juin de 14 h à 17 h à Beaupréau en Mauges (clôture de l'enquête)

Les sept communes détiendront un dossier complet (préparé par le Syndicat Mixte) et un registre (préparé par la préfecture).

Contenu du dossier d'enquête du SAGE (7 dossiers identiques)

1- Rapport de présentation

2- Règlement

3- PAGD et cartographies

4- Rapport d'évaluation environnementale

5- Bilan des Consultations

6- Avis de la MRAe (*avis à isoler des autres avis*)

7- Avis du Comité de Bassin Loire-Bretagne et autres avis

Parution presse et affichage

La préfecture prépare l'arrêté portant avis d'enquête et assure sa publication dans la presse OF et CO (édition 49) les 21 avril et 12 mai. Est également suggérée la parution du même avis dans l'Anjou Agricole et dans l'édition du choletais de OF.

Elle adresse à chaque commune du territoire couvert par le SAGE (7 + 10) 3 exemplaires de l'arrêté en affiches A3 sur fond blanc. Un affichage sera également effectué en préfecture et en sous-préfectures.

Le site internet de la préfecture intégrera, à partir du 21 avril, tous les éléments de l'enquête : dossier intégral, arrêté de mise à l'enquête. En application de la réglementation nouvelle, un ordinateur sera mis à disposition du public en préfecture pour accéder (gratuitement) à toutes ces informations.

Autres modes de diffusion : site internet du Syndicat Mixte, bulletins municipaux et sites internet des communes, si possible ; éventuellement, ordinateur accessible au public dans certaines mairies (Beaupréau, Montrevault ?).

Le Syndicat Mixte étudiera une formule d'affichage sur fond jaune d'une communication sur l'enquête à destination des communes déléguées, via ses représentants, afin d'élargir la diffusion de l'information.

Une organisation sera prévue pour la vérification des affichages réglementaires en cours d'enquête par les CE.

Registres d'enquête

Les 7 registres et dossiers seront signés et paraphés en préfecture, par le CE président de la commission d'enquête, le 25 avril.

Une adresse mail dédiée est mise en place par la préfecture jusqu'au 12 juin à minuit. Une mise en ligne des observations portées sur les registres, transmises par les communes concernées au fur et à mesure, sera effectuée, avec renvoi au siège de l'enquête pour intégration dans le registre central.

Le président de la commission emportera avec lui le dossier et le registre de la commune siège de l'enquête en fin de permanence du 12 juin. Les 6 autres registres et tous les dossiers seront récupérés par M Chaussis le 13 juin pour lui être remis le 14 juin à Beaupréau.

Visite des lieux : le 21 avril à 9 h 30 à Beaupréau, avec affichage réalisé.

Date de remise du PV de synthèse, en présence des trois CE : le 21 juin à 14 h 30 à Beaupréau.

M Chaussis note que le Comité syndical se réunissant le 22 juin, il devrait être possible d'adresser le mémoire en réponse dès le 23 juin.

Remise du rapport d'enquête le 12 juillet, sauf report éventuel au 17 juillet.

xxx